



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
Pour un projet ponctuel et / ou une manifestation
A transmettre à comptabilite@chapareillan.fr

**Ce dossier de demande de subvention exceptionnelle doit être retourné en mairie
Au plus tard 3 mois avant la date du projet et / ou de la manifestation.**

Cette subvention nécessite un vote au conseil municipal.

A l'issue du projet et / ou de la manifestation, l'association s'engage à fournir dans les 3 mois, un bilan d'activité (nombre de participants, évaluation...) et un bilan financier (compte de résultats).

Association demandeuse

Nom de l'association :

Nom / Prénom du responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone (fixe et/ou portable) :

Mail :

Compagnie d'assurance :

N° police :

Nom de la manifestation :

Date & horaires : du _____ à _____ au _____ à _____

Lieu :

Public visé :

Nombre de personnes prévues :

L'accès sera : **Gratuit** **Payant**

Si payant, quel(s) tarif(s) :

Présentation du projet

Objectifs du projet

Critères d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs) pour la réussite du projet

Moyens matériels ou autres envisagés

Budget prévisionnel

RECETTES		DEPENSES	
Billetterie	€	Achat et/ou location de matériel	€
Buvette	€	Assurances	€
Mécénat	€	Frais de formation (pour les bénévoles)	€
<u>Subventions :</u>		Publicité	€
Chapareillan	€	Organisation de manifestations	€
Autres communes	€	Frais de transport	€
Le Département	€	Frais généraux	€
La Région	€	Charges de personnel	€
Le Grésivaudan	€	SACEM	€
Parc de Chartreuse	€		
Autres recettes	€	Autres charges	
Total des recettes	€	Total des dépenses	€

Ne pas indiquer les centimes d'euros

RESULTAT (recettes – dépenses)	€
---------------------------------------	----------

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné·e :

Responsable légal·e de l'association :

- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par des instances statutaires ;
- Précise que cette subvention devra être versée au compte bancaire de l'association.

Demande une subvention de

euros.

Fait à Chapareillan, le

Signature du·de la Président·e

Dossier à transmettre à comptabilite@chapareillan.fr